

CALENDRIER DE VACANCES

PERSONNEL SALARIÉ DE LA CATÉGORIE 4 (APTS)

AUTOMNE-HIVER 2025-2026



DATES IMPORTANTES	
Durée du calendrier de vacances	2 novembre 2025 au 25 avril 2026
Mise en ligne des calendriers dans le WebLogibec (pour les gestionnaires)	Le 11 août 2025
Période des choix (pour le personnel)	30 septembre au 14 octobre 2025
Approbation des choix (par les gestionnaires)	Au plus tard à la date d'affichage officiel des calendriers approuvés.
Affichage officiel des calendriers approuvés	Au plus tard le 27 octobre 2025

FORMATION POUR LES GESTIONNAIRES (DURÉE 1H30) | CALENDRIER AUTOMNE-HIVER 2025-2026

24 juillet	28 et 30 juillet	7 août	11 août	13 et 15 août	19 août	30 septembre	27 octobre
Formation calendrier	Formation calendrier	Formation calendrier	Mise en ligne des calendriers	Formation calendrier	Formation calendrier	Début des choix	Affichage des calendriers approuvés

Traitement des choix de vacances du 19 octobre au 1^{er} novembre 2025

Les choix de vacances pour la période du 19 octobre au 1^{er} novembre 2025 seront traités hors calendrier et accordés selon l'ancienneté actuelle du personnel salarié, et non selon l'ancienneté PURA.

Pour en faire la demande, le personnel salarié doit remplir le formulaire SAFIR GE – Demande de congé de moins de 30 jours.

Date limite pour déposer une demande d'entente particulière auprès des <i>Relations de travail</i>	Le 6 juin 2025
Ancienneté utilisée	Avec ancienneté PURA

POUR LE CALCUL DES QUOTAS

Nombre de jours

(pour la durée du calendrier Automne-Hiver)

125 jours

Coordination paie, rémunération et avantages sociaux / DRH / 2025-08-05